

Vaine enquête sur les chemins de l'inutile

édito

Comment esquiver une enquête ?

L'enquête publique sur l'aliénation des chemins ruraux à la Région est close et, dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a refusé d'examiner les prémisses, à savoir la validité de la préemption de la Plaine comme arrière-port de Sète, le choix de cette zone étant accepté comme une vérité en soi, une évidence ne pouvant être remise en question.

L'ennui c'est que, c'est pour desservir cette ZAD que les chemins ruraux devront être aliénés à la Région.

Pas de ZAD, pas d'aliénation des chemins ruraux à la Région.

Tous les arguments présentés dans le cahier mis à la disposition du public remettant en cause la création de la ZAD (destruction des terres agricoles, risques environnementaux, absence d'une réelle analyse économique..) ont été balayés d'un revers de la main, comme hors sujet.

Or, c'est pourtant bien là le sujet.

Cette enquête publique n'a que l'apparence formelle d'une enquête. Les dés étaient jetés bien avant.

De même que la préemption des terres agricoles est gravée dans le marbre, notre zélé enquêteur nous rappelle en préambule :

« Nous rappelons que la Région a un droit de préemption pour l'acquisition de ces chemins ruraux. »

L'enquête n'a pas à se prononcer sur le bien-fondé de la ZAD alors qu'il s'agit pourtant bien du postulat de départ :

« La Région Languedoc-Roussillon dispose sur ce périmètre d'un droit de préemption. »

Cette zone est traversée par plusieurs chemins ruraux et communaux en mauvais état ou devenus impraticables.

Ces chemins ruraux ne s'inscrivent pas dans le projet de boucles de randonnées du « Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées de l'Hérault. »

Quels arguments pour donner un quitus à cette aliénation ?

Les chemins sont mal entretenus et ne font pas partie du plan départemental des promenades !

Non, vous ne rêvez pas : même nos promenades sont planifiées, pas question de sortir des chemins balisés.

Quant à l'entretien, la Région s'en chargerait : une bonne couche de bitume pour permettre l'accès aux camions porte-containers ; cela ne ferait qu'accroître un peu plus le ruissellement des eaux de pluie mais cela donnerait des images-chocs pour les médias.

En réponse à cet ersatz d'enquête, en tant que citoyens, nous irons emprunter ces chemins de traverse.

Avec nos marches citoyennes, nous ne laisserons pas ces chemins aux mains de la Région.

Nous ne lui permettrons pas de baliser nos vies.



Dimanche, 27 Septembre 2015 : Balade-découverte de La Plaine

Rendez-vous : parking de l'avenue de la Gare Départ à 10h30

Pique nique sur le site Balades-découvertes du milieu

adresse

47 chemin du cimetière 34560 Poussan

tel 06 60 78 85 25

Liens utiles

[notre site](#)

[adresse électronique](#)

pour adhérer à l'association

Rubrique du site : [nous contacter](#)

Sommaire

p. 1 *Editorial*

p. 2 *Ce n'est pas de l'obstination, c'est de la rage*

Poussan, commune du pays de Thau hors TAFTA

P.3 *Qui a écrit ?*

Vive la friche

p.4 *sondage*

Humeur au parking

Lors de la séance du 1^{er} juin 2015, le conseil municipal de Poussan s'est prononcé, à l'unanimité, sur l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation de quatre chemins ruraux et le déclassement d'une partie de la voie communale n° 11, sur le secteur de « la Plaine ». Dans son argumentation le Maire de Poussan, rappelait que cette zone était destinée à recevoir une base logistique d'arrière port de Sète porté par la Région Languedoc-Roussillon . Afin de s'assurer la totale maîtrise du foncier sur ce secteur la Région se portait acquéreur de ces voies de communication.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 2 juillet 2015. Quatorze observations ont été portées par des habitants de Poussan ainsi que trois lettres jointes au dossier.

Le commissaire enquêteur vient de rendre ses conclusions. Il note « qu'à part deux cas (la société des autoroutes et la société BRAULT : recyclage des matériaux inertes) les observations sont toutes défavorables à l'aliénation des chemins ruraux et de la voie communale ».

Il rejette cependant en bloc ces observations défavorables au motif qu'elles ne concernent pas l'enquête et qu'il ne lui appartient pas de contester la validité de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2010 autorisant la création de la ZAD.

Nous contestons cette conclusion affirmant que cette acquisition a un lien direct avec la création de la ZAD. Dans sa présentation de l'enquête le commissaire précise d'ailleurs que « afin d'anticiper les besoins en foncier pour le développement du port de Sète et pour maximiser les infrastructures portuaires, la Région Languedoc-Roussillon a décidé de créer une réserve foncière qui puisse offrir une superficie à la hauteur des enjeux à venir ».

Il faut rappeler que le rapport d'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Thau, réalisée du 3 juin au 5 juillet 2013, précisait qu'en ce qui concerne « la Plaine » tout projet d'aménagement ne pouvait être envisagé qu'au « vu d'une analyse économique bien étayée ». Cette analyse n'a toujours pas été présentée.



Nous considérons que les conclusions de l'enquête publique doivent être rejetées ; le projet d'acquisition des chemins communaux s'inscrivant dans un projet global dont l'utilité n'a pas été démontrée.

Nous demandons l'abrogation pure et simple de la ZAD.

Oyez oyez citoyens les conclusions de l'enquête publique

Version bucolique

Vos chemins ruraux sont en déshérence,
Remplis d'herbes folles, folles, folles.
Et vous ne pouvez vous y promener,
Ils ne sont pas homologués.
Prenez plutôt ceux de grande randonnée
Que vos élus vous ont concoctés.
Pour y accéder il vous faut prendre la voiture,
Pas très écolo, pensez-vous ?
Mais il y a le covoiturage,
Blablabla, c'est tendance.
Pour vos chemins la Région a d'autres projets.
Lesquels me direz-vous ?
Ce n'est pas votre problème.
Vous savez bien, les projets de projet

Dont la Région a le secret.
Dormez, dormez braves gens,
La Région s'occupe de tout,
la Région s'occupe de vous.
Blablabla et TAFTA .
On vous remet sur le droit chemin.
On vous remet sur le droit chemin.
Ne prenez pas de chemins de traverse,
Laissez vos chemins ruraux
A ceux qui oeuvrent à votre avenir
Et qui savent mieux que vous
Ce qui est bien pour vous.

Ceci :

178. Le drame de l'« immédiateté » politique, soutenue aussi par des populations consuméristes, conduit à la nécessité de produire de la croissance à court terme. Répondant à des intérêts électoraux, les gouvernements ne prennent pas facilement le risque de mécontenter la population avec des mesures qui peuvent affecter le niveau de consommation ou mettre en péril des investissements étrangers. La myopie de la logique du pouvoir ralentit l'intégration de l'agenda environnemental aux vues larges, dans l'agenda public des gouvernements. On oublie ainsi que « le temps est supérieur à l'espace », que nous sommes toujours plus féconds quand nous nous préoccupons plus d'élaborer des processus que de nous emparer des espaces de pouvoir. La grandeur politique se révèle quand, dans les moments difficiles, on œuvre pour les grands principes et en pensant au bien commun à long terme. Il est très difficile pour le pouvoir politique d'assumer ce devoir dans un projet de Nation.

179. En certains lieux, se développent des coopératives pour l'exploitation d'énergies renouvelables, qui permettent l'auto suffisance locale, et même la vente des excédents. Ce simple exemple montre que l'instance locale peut faire la différence alors que l'ordre mondial existant se révèle incapable de prendre ses responsabilités. En effet, on peut à ce niveau susciter une plus grande responsabilité, un fort sentiment communautaire, une capacité spéciale de protection et une créativité plus généreuse, un amour profond pour sa terre ; là aussi, on pense à ce qu'on laisse aux enfants et aux petits-enfants. Ces valeurs ont un enracinement notable dans les populations aborigènes. Étant donné que le droit se montre parfois insuffisant en raison de la corruption, il faut que la décision politique soit incitée par la pression de la population. La société, à travers des organismes non gouvernementaux et des associations intermédiaires, doit obliger les gouvernements à développer des normes, des procédures et des contrôles plus rigoureux. Si les citoyens ne contrôlent pas le pouvoir politique - national, régional et municipal - un contrôle des dommages sur l'environnement n'est pas possible non plus. D'autre part, les législations des municipalités peuvent être plus efficaces s'il y a des accords entre populations voisines pour soutenir les mêmes politiques environnementales.

Réponses en page 4

Cela :

La plus grande menace guettant l'humain est finalement lui-même ! Alors, comment avoir la bonne pensée politique complexe pour notre harmonie à retrouver avec la nature ? Comment accomplir cette métamorphose pour parvenir à une conscience d'humanité planétaire ? En estimant les vitesses d'évolution, en tentant de prédire les trajectoires possibles et en planifiant les mécanismes à l'avance, nous pourrions sans doute fortement réduire l'impact de l'humain sur les espèces et les écosystèmes, et sérieusement améliorer les coûts économiques et sociaux de nos activités sur la nature. Il n'y a pas d'agriculture durable autre qu'écologique, il n'y a pas de santé durable autre qu'écologiquement fondée. Le capital naturel ne peut indéfiniment être appauvri et nous ne pouvons pas nous passer des services rendus par les écosystèmes. L'humain a aussi un besoin profond de communication étroite avec la nature, nous l'oublions trop souvent.

VIVE LA FRICHE

Raisonnement n° 1

Un terrain doit rapporter de l'argent à son propriétaire :

- si on le cultive, il faut que le profit soit au moins égal à un loyer conséquent ;
- sinon, on cherche à le vendre au plus offrant de ceux qui veulent le couvrir de béton et de bitume, éventuellement parsemés de minables « espaces verts ».

Alors,

Friche = terrain agricole non cultivé, donc inutile pour l'agriculture, donc utilisable pour la construction de lotissements, de villas individuelles et de toutes sortes de bâtiments, hangars et entrepôts à vocation soi-disant économique.



Raisonnement n° 2

La terre agricole est le support et une source indispensable de la vie végétale, donc animale, donc humaine. La décision de la sacrifier à d'autres fins est gravissime ; elle ne saurait être celle d'un seul individu, fût-il propriétaire.

Alors,

Friche = précieux réservoir de vie, assurance contre la faim.



Humeur au parking

30 000 €, c'est le coût annoncé ¹de la création du parking de la Poste.

30 000 € pour 10 places de stationnement cela ne fait jamais que **3 000€** l'emplacement !

Un peu cher ? Non ! Car si l'on ramène ce coût à une journée de stationnement, on se retrouve à un modeste **8 €** pour les 24h et le prix horaire se situe autour de **37** malheureux centimes (d'euro quand même).

Vous n'allez pas me dire (si je sens que vous allez me le dire) que ça ne valait pas la peine de détruire un bâtiment qui aurait pu (sûrement) remplir encore quelque fonction collective pendant de nombreuses années.

Je n'ose imaginer le coût dérisoire que représente la destruction de quelques maisons en (fort) mauvais état pour réaliser le futur « parc automobile » du Riverain.

Les esprits chagrins me diront que mon mode de calcul est quelque peu tendancieux et présente des faiblesses, nous avons pourtant pris l'habitude d'avaloir des couleuvres autrement plus corsées avec le projet de base arrière.

Vivement une vraie concertation citoyenne pour mettre tous ces projets sur la place publique. La question de fond n'est pas (seulement) le coût d'un équipement mais dans quel projet d'urbanisme s'inscrit-il, la voiture doit-elle avoir une place centrale dans l'organisation des déplacements urbains ?

1- information parue dans le bulletin municipal n° 37 rubrique compte administratif—opérations financées

SONDAGE

Environ 1 700 Poussanais vont chaque jour travailler à l'extérieur (INSEE) ; pour la plupart, seuls dans leur voiture, à Montpellier (1400 ?) ou Sète (200 ?)

Pour une meilleure connaissance de la situation, Initiatives Citoyennes propose aux personnes concernées de répondre à un petit questionnaire en ligne sur son site internet :

www.forum-initiatives.org

(rubrique ACTUALITES & INITIATIVES).

Initiatives Citoyennes s'engage à

* diffuser rapidement le résultat de ce sondage auprès de chaque participant ;

* proposer une première rencontre aux personnes qui souhaiteraient discuter du problème et de ses solutions possibles.

Poussan commune du Pays de Thau hors TAFTA

Initiatives Citoyennes avait interpellé tous les conseillers municipaux au printemps pour que Poussan se déclare commune hors Tafta. Le Maire de Poussan, lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2015, a développé un argumentaire que nous approuvons totalement et proposer le vote de la déclaration :

« (le conseil municipal de Poussan)

MANIFESTE son opposition à ces deux traités (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence.

DENONCE également la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics.

DEMANDE un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation.

REFUSE toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.

SE DECLARE hors marché Transatlantique. »

Le Conseil l'a adoptée à l'unanimité moins 2 absents et un non votant.



Réponses de la page 3

Ceci : Jorge Mario Bergoglio, alias pape François, in Lettre encyclique *laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune

Cela : Gilles Bœuf, professeur chercheur à l'Observatoire océanographique de Banyuls-sur-mer, président du Museum d'histoire naturelle